Axe 1-5 Formation universitaire dans le périmètre des sciences pharmaceutiques et/ou médicales

Type d'action :
Action de Formation

Labellisation :
Labellisation de fait

Critères de validation de l'action :
- Formation universitaire de type DU/DESU, CU/CESU, Master, formation courte (a minima 3 heures)

Traçabilité de l'action et SI :
Télécharger sur le site de la certification le diplôme ou certificat de formation validé par l'université

Périodicité :
Pas de maximum sur la période de certification

Références de l'action :
- HAS :
Formations diplômantes ou certifiantes : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/liste_methodes_modalites_dpc_decembre_2012.pdf
- Réglementaire :
Décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
Article L114-3 du Code de la recherche
- Autres :

Catalogue :
Sans objet